

PLAN DE FORMATION LE POUVOIR DISCIPLINAIRE DE L'EMPLOYEUR

Public visé : Dirigeants d'Entreprises Comptables ou Responsables des ressources humaines.

Objectifs : Donner les bases légales et présenter les procédures de sanction dans l'entreprise.

Moyens pédagogiques : Alternance d'apports théoriques et d'études de cas fondés sur des situations concrètes.

Méthodes d'évaluation des acquis : Après chaque session, une évaluation des acquis précédents sera envisagée, suivra une évaluation générale en fin de stage.

Contenu de la formation :

✓ **LA SURVEILLANCE DES SALARIES**

- les dispositifs de surveillance
- la surveillance informatique

✓ **LA SANCTION**

- définition
- interdiction d'une double sanction
- échelle des sanctions
- prescription des faits fautifs
- interdiction des sanctions liées à la vie personnelle

✓ **L'AVERTISSEMENT : UNE SANCTION MINEURE**

- motivation
- formalisme

✓ **LES MISES A PIED : MISE A PIED DISCIPLINAIRE ET MISE A PIED
CONSERVATOIRE**

- la convocation à entretien préalable
- notification de la sanction

✓ **LE LICENCIEMENT DISCIPLINAIRE**

- définir et apprécier la faute
- une cause réelle et sérieuse
- exemples de licenciement pour faute
- procédure spécifique

✓ **GERER LE CONTENTIEUX PRUD'HOMAL**

- inscrire le licenciement dans un éventuel contentieux prud'homal
- appréhender le contentieux prud'homal
- la transaction comme solution au litige